

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 01/06/2010 - 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

MARDI 01 JUIN 2010

* * * * *

L'an deux mil dix, le mardi premier juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents : Mesdames DE RÉ Agnès, DELPECH Nadège, VIGNERON Anne-Marie et Messieurs REMY Jean-Jacques, CARON Bernard, DEMARQUE Francis, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, LEJA Jean-Pierre, NOUVIAN Claude, DAGNICOURT Olivier.

Absents excusés :

LEQUEUX Jean-Paul qui donne pouvoir à Mr KOCK Francis

LASSAUGE Michaël qui donne pouvoir à Mme VIGNERON Anne-Marie

Absent non excusé : JOLY Cyrille

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Préambule :

Mr Le Maire transmet à chaque conseiller un exemplaire du règlement du service public d'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy.

VOTE DU COMPTE DE GESTION :

Mr Le Maire soumet à l'assemblée, le compte de gestion 2009 de Mr CARON Jacky, Trésorier d'Anizy-le-Château. Considérant que les opérations en sont régulières, sans observations, ni réserves, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS - VOIRIES :

- **Chaises :** Mr Le Maire signale que la commande de 50 chaises bordeaux, pour la salle de Conseil est émise.
- **Seti :** Une intervention d'extension des réseaux électricité basse tension (éclairage public, réseau France Telecom) est prévu la semaine du 07 au 11 juin, rue le Champ Marot.
- **Préau :** Mr Le Maire signale que la DDT (direction départementale des territoires), nouvelle dénomination de la DDE, a refusé la déclaration préalable. Une nouvelle demande de permis de construire doit être rédigée avec obligation des services d'un architecte, au vu de la surface.
- **Rue Bellevue/Prairies :** Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une requête faite d'un administré auprès de Mr LEQUEUX Jean-Paul, 3^{ème} adjoint au maire, concernant la circulation Rue de la Prairie et les stationnements de voitures. Différentes possibilités sont soulevées : rond point, route en sens unique,.....
Mr DAGNICOURT Olivier soulève le problème d'accès à l'école primaire pour les enfants venant à pied. Il fait remarquer qu'aucune signalisation (panneau, passage piéton) n'a été mise en place. Le problème des excès de vitesse dans la cité est toujours évoqué. L'installation d'un panneau STOP au croisement de la Rue de Bordet et de la Croix blanche (face à la mairie) est émise ainsi que le passage à une zone 30 km/h.

Après réflexion, les commissions des voies et chemins et de l'environnement se réuniront sur site, courant juin, afin de réfléchir aux aménagements les mieux adaptés.

Mr Le Maire donne la parole à Mr REMY Jean-Jacques, 1^{er} adjoint, chargé de la mise en place des différents projets :

- **Balayage** : Le devis de la Société GENARD a été accepté, une programmation du balayage est prévue la 1^{ère} quinzaine de juillet.
- **Plaques de rues** : La commande est en cours de réalisation.
- **Rue de la Forêt** : L'intervention de la société Lafrançaise est prévue fin juin / début juillet. Elle concerne la réalisation des trottoirs, rue de la Forêt. Pour le dégagement de la terre qui sera enlevée, des demandes d'administrés ont déjà été faite en maison afin d'obtenir cette terre pour des besoins de remblaiement. Il signale également que pour l'achat des cailloux à la Société Topornicki, le transport ne sera pas facturé.
- **Cimetière** :
 - Que la Société Lafrançaise interviendra également pour la création de la dernière allée, pour un montant de 965 €.
 - De l'intervention de la Société GUIBERT pour l'exhumation des 4 concessions.
 - Qu'une famille a émis le souhait de transporter le corps de leur défunt dans leur commune d'habitation actuelle et qu'elle fit donation de la concession et du monument à la Commune. L'exhumation sera faite par la Société GUIBERT, après la réception de tous les documents officiels.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- **Ecole** :
 - De la demande de prise en charge du transport pour les sorties scolaires du 11 et 22 juin (spectacle au centre culturel de Soissons et sortie AXO plage) 2 bus sont nécessaires. Le montant de ce transport s'élève à 396 €. Une prise en charge par l'Association des parents d'élèves est prévue. Mme DE RÉ Agnès demande si les parents auront une participation à verser. Mr Le Maire signale qu'ils seront sollicités pour le paiement des entrées diverses. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de prendre en charge le coût des transports.
 - De la demande de Mme FOUAN, institutrice des CP, CE1 et CE2 pour une classe de mer en mai 2011, à Larmor plage (Morbihan) pour 7 jours, actuellement 24 élèves sont concernés. Coût de l'opération : 153 € par enfant soit : 3.672 €uros. Coût pour les parents : 131 € et pour le conseil général : 177 €/par enfant. En attente des projets scolaires globaux. Il signale que le projet pédagogique de cette année n'a pas aboutit pour la partie théâtre (compagnie ISIS) car ne correspondait pas aux attentes. La dépense accordée n'a donc pas été dépensée.
 - La commande des fournitures scolaires est maintenue à 45 € par enfant.
 - L'étude scolaire ne sera pas reconduite l'année prochaine à cause d'un manque d'effectif. Mme De Ré, souhaite que la planification du soutien scolaire soit revu pour la rentrée prochaine afin qu'elle n'empiète pas sur le temps périscolaire, dans la mesure où ce temps est réglé financièrement par les parents. A noter que Mme LASSAUGE ne reconduit pas l'étude en juin faute de présence suffisante.
 - Du problème soulevé par les parents des arrêts maladies des institutrices, cela entraîne entre autres des réclamations concernant le règlement des repas cantine.
 - Du courrier de l'inspection académique concernant les stages d'été à l'école primaire. En attente de savoir s'ils seront programmés sur Brancourt.
 - Toutes ces questions seront abordées lors du prochain conseil d'Ecole.
- **Salle polyvalente** : d'une demande de l'association BOUGE de chavignon pour l'obtention de la salle polyvalente le week-end du 4 et 5 juin 2011 mais à partir du jeudi,

pour qu'ils puissent effectuer leur répétition générale. Le Conseil Municipal, après discussion, décide que la location sera du vendredi au lundi. Aucune répétition ne pourra être prévue le jeudi puisque la salle est utilisée le vendredi pour la cantine.

- A.C.C.A : de l'assemblée générale qui se déroulera le samedi 19 juin à 10 h 00 dans la salle du conseil de la Mairie. Mr le Maire assistera à cette assemblée.
- Amicale des sapeurs pompiers d'Anizy : du courrier informant de la nouvelle composition du bureau ainsi qu'une demande de subvention. Le Conseil Municipal a déjà statué sur l'octroi des subventions et ne peut donner suite à la demande.
- Arthothèque de l'Aisne : du courrier de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy l'informant de son partenariat avec le Pays du Grand Laonnois pour l'exposition de l'Artiste Cédric Alby, plasticien contemporain accompagné par le vidéaste Pierre Boutiller du 31 mai au 11 juin au Parc Foch à Laon. Une rencontre est prévue le 4 juin en exclusivité pour les élus.
- Orme : des contacts pris auprès de personnes pour débiter cet arbre mort. Une personne peut l'effectuer. Après discussion, le Conseil Municipal souhaite faire appel à un professionnel pour des mesures de sécurité et d'assurance. Mr DEMARQUE Francis souhaite que l'on vérifie si l'arbre est bien localisé sur le territoire de la commune.

Mr Le Maire donne la parole aux conseillers municipaux :

Mr NOUVIAN Claude :

- Donne connaissance à l'assemblée des renseignements pris concernant l'alimentation en électricité de certaines habitations nouvellement construites. La prise en charge des dossiers pour l'alimentation en électricité passe par l'USEDA, mais Erdf a posé un droit d'étude de 6 mois pour chaque dossier, délai non rétractable. L'Useda propose de prévenir chaque nouveau permis d'établir leur demande de branchement dès l'obtention de celui-ci. Une procédure type sera établie par le secrétariat et jointe à chaque dossier de permis de construire.

Mme VIGNERON Anne-Marie demande :

- comment est calculé la TLE (Taxe Locale d'Equipement). Mr Le Maire signale que cette taxe est établie par la DDE / DDT et que la commune n'a voté que le taux de 1 %.
- Si le relevé d'eau est affiché en mairie. Mr Le Maire signale que le dernier vient d'être reçu et qu'il est affiché dans le panneau de la mairie. Il signale que l'eau est toujours déconseillée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 12 ans.

Mme DE RE Agnès demande :

- Comment se fait-il que les factures d'eau ne sont toujours pas arrivées alors que les relevés de compteurs ont été réalisés il y a déjà quelques temps. Mr le Maire explique que pour des raisons informatiques elles seront adressées aux habitants avec du retard et qu'il est à l'étude la mise en place du prélèvement automatique. Il précise également que l'installation d'une membrane filtrant le fluor est à l'étude. Le prestataire de service a obtenu l'agrément du ministère sur le dossier technique de la membrane.

Mr DUROS Jean-Louis informe l'assemblée que le prochain bulletin sortira aux alentours du 15 juin. Il propose aux conseillers de lui transmettre des articles pour l'inclure dans le site communal.

Séance levée à 21 h 45

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis